



Concernant la vie privé

Par Yougourt

Bonjour si j'ai mon compte Google sur un ordi du travail et que je fais une recherche avec mon téléphone sur ce même compte le historique se synchronise cependant j'oublie de le retirer au travail et mon employeur regarde l'historique et me réprimande par rapport à ce qu'il y trouve est ce que c'est atteinte à la vie privé ou non ? En précisant que ces recherches ont été faite dans un cadre personnel et à la maison

Par yapasdequoi

Bonjour,
Votre ordinateur au travail ne doit servir qu'aux activités professionnelles et surtout pas à des recherches personnelles.

L'employeur a raison, non seulement parce que vous utilisez des outils de l'entreprise à votre profit, que c'est pendant les heures où il vous paye à faire un travail et non pas à faire des recherches personnelles, et qu'en plus de cette façon vous ouvrez une faille de sécurité qui peut compromettre gravement l'activité de l'entreprise.

Bref : profil bas et ne recommencez pas. Faites bien la distinction entre vie professionnelle et vie personnelle.

Par kang74

Bonjour

Rien ne vous oblige à utiliser votre compte google perso (voire il est possible qu'on vous l'interdise pour des raisons de sécurité) .

Par de là, si vous voulez que votre employeur n'ait pas accès à ces informations ...

Ne les donnez pas .

Par Isadore

Bonjour,

Toute activité réalisée sur du matériel professionnel est présumée accessible à l'employeur. L'employeur peut proscrire l'utilisation personnelle de son matériel ou la restreindre. Il a aussi le droit de réprimander ou sanctionner un salarié qui enfreint ses consignes.

Sauf pour les messages ou dossiers explicitement marqués comme privés, tout le contenu de votre ordinateur professionnel est accessible sans restriction à votre employeur.

A vous donc de faire preuve de bon sens et de préserver votre vie privée.